Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu
Procès-verbal de la séance régulière du 30 septembre 2025

Présences
M. Sébastien Pomerleau, parent et président
M. Alain Marcoux, parent
Mme Paula Torres, parent
M. Carl Verret, parent
Mme Laura Riviera, parent
Mme. Amélie Fecteau, enseignante
Mme Ariane Landry, enseignante
Mme Noëlline Saint-Laurent, technicienne au service de garde
Mme Françoise Brousseau-Fradette, psychoéducatrice

Autres présences
Mme. Mélissa Matte, directrice
Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice

Ordre du jour

1. **Ouverture**
 - 1.1. Ouverture de la séance
 - 1.2. Présentation des membres
 - 1.3. Adoption de l'ordre du jour du 30 septembre 2025
 - 1.4. Adoption et suivi du procès-verbal du 27 août 2025
2. **Interventions du public**
3. **Élections et nominations**
 - 3.1. Nomination d'une présidence d'élection et d'un scrutateur
 - 3.2. Élection (présidence, vice-présidence)
4. **Affaires pour décision et discussion**
 - 4.1. Calendrier des rencontres du conseil d'établissement 2025-2026
 - 4.2. Activité éducatives et sorties pour l'année 2025-2026
 - 4.3. Contenu d'orientation scolaire et professionnelle (COPS) pour 2025-2026
5. **Présentation sans prise de décision**
 - 5.1. Activités extrascolaires – Automne 2025
 - 5.2. Formation des membres du conseil d'établissement
 - 5.3. Règles de régie interne
 - 5.4. Calendrier des sujets prévus
6. **Rapports**
 - 6.1. Rapport de la présidence
 - 6.2. Rapport de la direction et des membres du personnel
 - 6.3. Rapport du représentant au comité de parents
 - 6.4. Rapport de l'OPP et de la fondation
7. **Autres sujets**
 - 7.1. Déclaration d'intérêts et divulgation des renseignements personnels
 - 7.2. Questions et demandes des membres du CÉ
8. **Fermeture**
 - 8.1. Date de la prochaine rencontre
 - 8.2. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance

Mme Matte ouvre la séance à 19:04

1.2 Présentation des membres

Un tour de table est effectué afin que chaque membre se présente.

1.3 Adoption de l'ordre du jour du 30 septembre 2025

Mme Matte procède à la lecture de l'ordre du jour.

C.E 2025-2026-01	Sur proposition de Alain Marcoux, appuyée par Sébastien Pomerleau il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

1.4 Adoption et suivi du procès-verbal du 27 août 2025

Mme Matte demande aux membres du CE s'ils ont des modifications à apporter. Aucun membre ne propose de modification.

C.E 2025-2026-02	Sur proposition de Sébastien Pomerleau, appuyée par Amélie Fecteau, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 27 août 2025.

Mme Matte rappelle qu'il avait été discuté au CE, l'an dernier, d'offrir un service de traiteur. Elle précise que ce service avait été interrompu au cours des dernières années faute d'un nombre suffisant d'élèves inscrits. Un sondage sera prochainement envoyé afin d'évaluer l'intérêt des parents pour cette année.

Mme Torres demande si le sondage sera transmis par courriel ou en format papier. Mme Matte indique que, généralement, il est envoyé par courriel, mais que des copies papier pourront être prévues pour les parents moins à l'aise avec la technologie.

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

3. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

3.1 Nomination d'une présidence d'élection et d'un scrutateur

Mme Matte explique qu'il est nécessaire de désigner un président chargé d'animer les séances du conseil d'établissement et d'établir l'ordre du jour. Dans le cadre de l'élection de la présidence et de la vice-présidence, Mme Matte occupe la fonction de présidente d'élection et Mme Bouazza assume le rôle de scrutatrice.

C.E 2025-2026-03	Sur proposition de Sébastien Pomerleau, appuyée par Amélie Fecteau, il est résolu unanimement que Mme Matte soit désignée présidente d'élection et que Mme Bouazza agisse à titre de scrutatrice.

3.2 Élections (présidence, vice-présidence)

Mme Matte ouvre les candidatures pour le poste de président du conseil d'établissement.

M. Pomerleau se propose.
M. Pomerleau est élu par acclamation.

Mme Matte ouvre les candidatures pour le poste de vice-président du conseil d'établissement.

M. Marcoux se propose.
M. Marcoux est élu par acclamation.

Mme Matte félicite M. Pomerleau et M. Marcoux pour leur élection.

4. AFFAIRES POUR DÉCISION ET DICUSSION

4.1 Calendrier des rencontres du conseil d'établissement 2025-2026

M. Pomerleau propose les dates de rencontre du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026, soit :

- 5 novembre 2025
- 3 décembre 2025
- 28 janvier 2026
- 25 mars 2026
- 6 mai 2026
- 10 juin 2026
- 26 août 2026

C.E 2025-2026-04	Sur proposition de Amélie Fecteau, appuyée par Noelline Saint-Laurent, il est résolu unanimement d'adopter le calendrier des rencontres du CE pour l'année 2025-2026 tel que présenté.

M. Pomerleau explique que le quorum doit être complet pour qu'une rencontre du CE puisse avoir lieu. Cela signifie qu'un minimum de six membres doit être présent, dont trois parents. Des parents substituts sont prévus en cas d'absence afin de garantir le quorum nécessaire.

4.2 Activités éducatives et sortie pour l'année 2025-2026

Maternelle

Le premier groupe, composé de deux classes de maternelle, aura trois activités : Science en folie, l'Hôpital des nounours et une marche autour de l'école. Aucun montant n'est demandé aux parents puisque le coût total ne dépasse pas l'allocation de 30 $ par enfant prévue par l'école.

La présentation des activités du deuxième groupe de maternelle sera faite lors du prochain CE.

M. Verret demande des précisions concernant l'activité des citrouilles du 30 septembre, indiquant qu'il n'a vu aucun communiqué. Mme Matte précise qu'il s'agissait d'une sortie annoncée à la dernière minute et qu'un suivi devra être effectué avec l'enseignante. M. Verret mentionne qu'aucun suivi n'est nécessaire, mais qu'il avait seulement été surpris. Il ajoute que son enfant a apprécié l'activité.

Première année

Mme Fecteau explique que pour les élèves de première année, trois activités ont été prévues cette année. Comme il y a cinq classes, l'organisation est plus complexe. Les activités sont les suivantes :

- Boîte aux métiers prévue en novembre
- Atelier de poterie réalisé en classe
- Atelier de Bibitte mobile permettant la manipulation d'insectes

Le coût total par enfant est de 48,69 $. Une contribution de 20 $ serait demandée aux parents. Deux demandes de subventions culturelles ont été déposées, ce qui pourrait réduire la part exigée aux parents.

M. Pomerleau souligne que l'an dernier, un montant de 20 $ avait également été demandé aux parents, mais qu'il n'avait finalement pas été facturé. Mme Matte précise que, lorsqu'une subvention est obtenue, le montant demandé aux parents est retiré ou réduit. Elle ajoute que c'est pour cette raison que l'école attend la réponse des subventions avant d'émettre la facturation.

Deuxième année

Mme Matte présente les activités prévues :

- Petit boulanger : fabrication de pain chaque semaine (gratuit)
- Activité avec les pompiers : visite dans la cour et présentation des camions (gratuit)
- Conférence de l'auteure Catherine Lapointe (340$)
- Exploration du monde animal organisée par la Maison Léon-Provancher (675$)
- Carnaval sur le territoire de l'école (gratuit)
- Marionnette du bout du monde, pièce de théâtre présentée par M. Bergeron (891$)
- Visite de l'Aquarium (849$)

Le coût total des activités s'élève à 2755$, soit 47,80$ par élève. Une contribution de 17,80$ serait demandée aux parents. Toutefois, comme certaines demandes de subventions sont en attente, le montant final à facturer pourrait être ajusté.

Troisième année

Mme Matte présente les activités prévues :

- Programme *Nager pour survivre* offert par la Société de sauvetage (gratuit)
- Rencontre avec l'autrice Caroline Chouinard (13 $ par élève)

- Visite de Wendake dans le cadre du cours d'univers social (21,53 $ par élève)
- Visite de la librairie La Liberté (gratuit)

Le coût total des activités s'élève à 34,62 $ par élève. Un montant de 4,62 $ serait chargé aux parents. Toutefois, comme certaines demandes de subventions sont en attente, le montant final à facturer pourrait être ajusté.

Quatrième année

Mme Matte présente les activités prévues :

- Visite de la bibliothèque Monique-Corriveau (gratuit).
- Animation scientifique Prof Dino (465 $, soit 9 $ par élève).
- Rencontre avec un auteur (700 $, soit 12 $ par élève).
- Visite de l'Aquarium (640 $) avec frais de transport (310 $).

Le coût total est de 38 $ par élève. Une contribution de 8 $ serait demandée aux parents.

Cinquième année

Mme Matte présente les activités prévues :

- Visite des Plaines d'Abraham : participation à un entraînement militaire en lien avec le cours d'univers social (17,76 $ par élève).
- Glissade Myrand (9,60 $ par élève).
- Québec'ERE : sensibilisation à l'environnement (5,32 $ par élève).
- Exploration de l'univers des insectes à la Maison Léon-Provancher (8,79 $ par élève).
- Activité en classe sur le cycle de vie de la chenille et du papillon (3,23 $ par élève).

Le coût total des activités s'élève à 34,70 $ par élève. Une contribution de 4,70 $ serait demandée aux parents.

Sixième année

Mme Matte présente les activités prévues :

- Visite de l'école secondaire de Rochebelle (nouvelle formule parent-enfant, détails à venir).
- Théâtre des Gros Becs (22,32 $ par élève).
- Glissade Myrand (2 $ par élève).
- Tour guidé dans le Vieux-Québec (6,40 $ par élève).
- Village Vacances Valcartier (50 $ par élève – activité spéciale pour les finissants).

Le coût total des activités, excluant le Village Vacances Valcartier, est de 30,72 $ par élève. Mme Matte précise que, bien que le montant dépasse la contribution habituelle de 20 $, la sortie au Village Vacances Valcartier est considérée comme une activité particulière réservée aux élèves de 6e année. L'école prévoit également d'assumer une autre activité pour les finissants.

Mme Rivera demande si un financement sera possible pour les parents qui ne peuvent assumer les frais du Village Vacances Valcartier. Mme Matte répond que non, mais assure qu'aucun élève ne sera exclu et que des arrangements pourront être faits au besoin. M. Verret suggère une campagne de financement (ex. vente de chocolat), mais M. Pomerleau considère que le montant en jeu n'est pas assez élevé pour justifier une telle démarche.

M. Pomerleau demande si l'activité de fin d'année pour les 6e année est déjà fixée. Mme Matte explique qu'aucune décision n'a encore été prise, bien que le sujet ait été discuté avec les élèves. Elle précise que l'objectif est de trouver une activité faisable et adaptée à la dynamique du groupe, afin qu'elle soit agréable et rassembleuse.

M. Verret demande quelles activités avaient eu lieu l'an dernier. Mme Matte rappelle qu'il y avait eu une sortie au Village Vacances Valcartier, une activité au gymnase avec remise de diplômes, collations et activités extérieures.

Mme Matte invite les membres du CE à proposer des idées. Mme Rivera suggère d'organiser une activité exclusive aux élèves de 6e année, incluant la remise des diplômes, une salle décorée avec musique et bouchées, dans l'esprit d'un « prom » à l'américaine. Mme Brousseau-Fradette souligne qu'il s'agit d'une excellente idée.

C.E 2025-2026-05	Sur proposition de Laura Riviera, appuyée par Alain Marcoux, il est résolu unanimement d'approuver l'ensemble des activités prévues pour l'année scolaire 2025-2026, de la maternelle à la 6e année, telles que présentées.

4.3 Contenu d'orientation scolaire et professionnelle (COPS) pour 2025-2026

Mme Matte rappelle que le ministère a rendu le programme COPS obligatoire pour les élèves de 5e et 6e années afin de les préparer à la transition vers le secondaire.

- *5e année* : Ateliers portant sur les champs d'intérêt et les aptitudes des élèves, l'influence sociale, les métiers liés à la réalité des jeunes ainsi que les méthodes de travail et l'organisation personnelle.
- *6e année* : Ateliers axés sur les atouts nécessaires lors d'une transition scolaire. Les thèmes abordés incluent la préparation sociale et mentale au changement d'école, les caractéristiques de l'école secondaire, la présentation de l'horaire, le changement de locaux, l'utilisation et la pratique du cadenas. Le programme propose également des activités de découverte des métiers afin d'élargir les horizons des élèves.

C.E 2025-2026-06	Sur proposition de Paula Torres, appuyée par Noelline Saint-Laurent, il est résolu unanimement que le conseil d'établissement prenne acte de la mise en place du programme COPS pour les élèves de 5e et 6e années, tel que présenté.

5. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

5.1 Activité extrascolaires – Automne 2025

M. Pomerleau rappelle que le conseil d'établissement doit approuver les frais exigés aux parents pour les activités parascolaires. Il souligne qu'il existe des enjeux liés aux délais entre la présentation des offres et l'autorisation par le conseil d'établissement, ce qui justifie l'examen de ces activités dans le cadre de cette rencontre.

Les activités sont offertes en partenariat avec Dimension sportive. L'objectif est de couvrir l'ensemble des niveaux scolaires, à l'exception de la maternelle à l'automne. Seule l'activité d'Acrogym affiche complet; les autres sont encore ouvertes.

Mme Torres mentionne qu'il est pertinent de proposer des activités variées répondant à différents centres d'intérêt, tout en constatant que les activités sportives demeurent les plus populaires. Elle demande si l'offre sportive est plus importante cette année comparativement à l'an dernier. Mme Matte répond qu'à l'automne, plusieurs activités sportives sont offertes, telles que le soccer, l'acrogym et le basketball. Elle ajoute qu'il y a également des activités non sportives comme les échecs, les arts, le théâtre et la chorale, et précise que six offres sportives sont disponibles. Elle souligne enfin que l'offre d'activités sera renouvelée en janvier.

5.2 Formation des membres du conseil d'établissement

M. Pomerleau rappelle que les membres du conseil d'établissement doivent suivre une formation obligatoire élaborée par le ministère de l'Éducation. Celle-ci est composée de capsules et de fiches, accessibles tout au long de l'année.

Il propose d'envoyer le lien de la formation aux membres et suggère de visionner les capsules ainsi que les quatre premières fiches. Par la suite, au fur et à mesure que l'année avance, lorsque le CE discutera d'un sujet précis, les membres pourront consulter les fiches ou capsules correspondantes.

Le comité de vérification du centre de services scolaire est responsable de s'assurer que les membres du CE ont suivi la formation. Cette vérification repose sur le principe de l'honneur.

5.3 Règles de régie interne

M. Pomerleau explique que le conseil d'établissement détermine ses propres règles de régie interne. Certaines dispositions sont prescrites par la loi, tandis que d'autres relèvent de la discrétion du CE. Il présente les éléments les plus pertinents :

- **Article 10 – Convocation** : les documents du CE doivent être transmis au moins 7 jours avant la rencontre. Cet aspect constitue un enjeu logistique, mais des efforts soutenus sont faits pour respecter ce délai.
- **Article 10.2 – Décision par courriel** : en cas d'urgence, une décision peut être prise par courriel afin d'éviter l'organisation d'une rencontre. Ce recours demeure exceptionnel. Les décisions par courriel ne sont pas sujettes à débat, mais doivent obligatoirement être approuvées.
- **Article 12.1 – Absences** : la loi prévoit qu'après trois absences, le membre est suspendu et son poste est déclaré vacant.
- **Article 12.3 – Séances à distance** : les rencontres peuvent se tenir de manière virtuelle pour traiter un sujet pressant. Toutefois, la loi exige qu'au moins une personne soit présente au lieu officiel de la rencontre.
- **Article 19 – Remboursement de frais** : les membres du CE ont droit au remboursement de certains frais liés à leurs fonctions (transport, garde d'enfants, formations). Un budget est prévu pour ça.

M. Pomerleau rappelle que les règles de régie interne peuvent être consultées par toute personne du public qui en fait la demande.

5.4 Calendrier des sujets prévus

M. Pomerleau présente les sujets prévus pour les prochaines rencontres, afin de permettre aux membres du conseil d'établissement d'anticiper certaines discussions. Des fiches et capsules sont également disponibles dans la formation pour fournir de l'information supplémentaire. Il précise que cette planification demeure flexible : les sujets peuvent être modifiés ou s'ajouter en cours d'année.

6. RAPPORTS

6.1 Rapport de la présidence

M. Pomerleau revient sur l'assemblée des parents. Il mentionne qu'il appréhendait le taux de participation en raison de la tenue de deux rencontres parents-enseignant, mais se dit satisfait puisque 32 parents étaient présents. Il ajoute que le plan d'aménagement de la cour a pu être présenté à cette occasion.

M. Pomerleau demande si le taux de participation des parents aux rencontres avec les enseignants est connu. Mme Matte répond que les enseignants sont satisfaits et que peu de parents étaient absents. Mme Fecteau précise qu'il manquait seulement deux parents dans sa classe, tandis que Mme Landry rapporte un taux de participation de 100 %.

6.2 Rapport de la direction et des membres du personnel

Mme Matte souligne le bon début d'année scolaire et souhaite la bienvenue à Noëlline et Khadija au service de garde.

Elle mentionne que le projet de réaménagement de la cour d'école a été déposé à la ville et qu'une rencontre est prévue le 6 octobre au sujet du terrain de soccer.

L'activité Accès transport viable aura lieu les 8 et 9 octobre et portera sur le transport à vélo auprès des élèves de 4e année. Une activité gratuite de sensibilisation à la marche à pied sera également offerte à une classe de 4e année.

Mme Matte rappelle que plusieurs changements ont été apportés à l'école dans la dernière année scolaire et que l'information a été transmise aux parents en début d'année. Parmi ceux-ci :

- la politique sur les écrans (présentée au personnel l'an dernier et aux nouveaux cette année) ;
- la mise à jour du projet éducatif (toujours en vigueur) ;
- la révision des règles de vie (présentées dans les classes) et l'introduction du « geste d'or » ;
- la révision du carnet d'événements afin de clarifier les interventions selon les catégories (majeures, mineures, exceptionnelles).

Mme Brousseau-Fradette présente le guide de survie élaboré avec la direction, les techniciennes en éducation spécialisée et les psychologues. Ce document coloré, sur le thème de la jungle, vise à soutenir le personnel scolaire grâce à des normes d'intervention claires et à des propositions adaptées. Il découle d'une formation suivie l'an dernier sur les pratiques sensibles et comprend aussi des éléments liés aux neurosciences pour mieux comprendre le cerveau de l'enfant. M. Verret demande si les parents ont accès à ce guide afin d'agir en cohérence à la maison. Mme Matte précise que non, car il s'agit d'un outil interne. Toutefois, lorsqu'un plan d'intervention individuel est élaboré, une concertation avec les parents est faite.

Mme Matte revient également sur la création d'un centre de soutien bienveillant, issu d'un travail de réflexion d'un an et demi mené avec Mme Brousseau-Fradette, Mme Fecteau et d'autres membres du personnel. Ce local, aménagé de façon calme et zen, est destiné à certains élèves ayant des besoins particuliers (ex. comportements, trouble su spectre de l'autisme, troubles de l'adaptation). Inspiré d'expériences observées au Saguenay, ce concept repose sur une approche sensible et chaleureuse. L'élève reçoit son enseignement en classe et effectue certaines tâches dans ce local, intégré à son horaire. Mme Fecteau précise qu'avant de proposer l'accès au centre de soutien, une analyse est effectuée pour vérifier quelles interventions ont déjà été mises en place en classe.

Mme Matte mentionne une problématique concernant l'utilisation du parc-école. Celui-ci est réservé de 15 h 15 à 18 h 00 pour le service de garde, conformément à une autorisation de la Ville, afin d'assurer la sécurité des enfants. Elle précise que la présence de parents au parc avec leurs enfants durant cette période crée des situations ambiguës. Lorsque les groupes du service de garde sortent, les parents présents doivent quitter le parc. Certains parents contestent cette règle, affirmant avoir le droit d'accéder au parc en tout temps. Mme Matte reconnaît leurs préoccupations, mais souligne l'importance des mesures de sécurité. Elle demande l'avis des membres du conseil d'établissement. M. Verret explique que, lorsqu'il utilise le parc avec son enfant et qu'il voit les enfants du service de garde arriver, il quitte les lieux. Il ajoute qu'il pourrait aussi y avoir des adultes présents sans enfant, ce qui soulève des inquiétudes. Les membres du conseil d'établissement se disent d'accord avec le maintien de cette règle.

6.3 Rapport du représentant au comité de parents

M. Pomerleau informe qu'aucune rencontre du comité de parents n'a eu lieu depuis le dernier conseil d'établissement.

6.4 Rapport de l'OPP et de la fondation

M. Marcoux souligne le succès du barbecue, où tous les hot-dogs et boissons ont été vendus. La météo favorable a contribué à la réussite de l'événement, et le jeu gonflable a été particulièrement apprécié. Il mentionne que l'activité demande beaucoup de bénévoles, mais que l'effort en vaut la peine. Il remercie l'équipe-école pour sa contribution au bon déroulement de l'activité.

Mme Rivera informe que la fondation n'a pas encore tenu de rencontre, mais que trois nouvelles personnes s'y sont jointes. Elle se dit satisfaite et prête pour la nouvelle année afin de subventionner de nouveaux projets. La fondation a acquis un roll-up présentant ses objectifs et ses réalisations, dans le but de sensibiliser les parents à son rôle. Mme Matte propose d'installer cet affichage temporairement à l'entrée du bureau de Mme Lucie, ainsi que lors de l'événement de remise des bulletins les 20 et 21 novembre.

M. Marcoux ajoute que la contribution volontaire à la fondation ne figurait pas dans la facture scolaire. Mme Matte s'engage à effectuer un suivi à ce sujet.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Déclaration d'intérêts et divulgation des renseignement du personnel

M. Pomerleau indique que les membres du CE recevront par courriel un lien leur permettant de transmettre les informations nécessaires au centre de services scolaire afin de pouvoir les rejoindre. Il précise que le lien indiquera également qui aura accès à ces informations.

7.2 Questions et demandes des membres du CÉ

Mme Riviera soulève une question concernant la gestion des objets perdus. Elle mentionne que sa fille a égaré plusieurs effets depuis le début de l'année, bien qu'ils soient identifiés. Elle demande si les objets identifiés sont retournés aux élèves ou s'ils demeurent accessibles en libre-service. Mme Matte explique que, lorsqu'un objet est retrouvé en classe, les enseignants l'apportent directement à l'élève. Dans la cour d'école, les objets retrouvés sont habituellement remis par un enseignant ou un élève au service des objets perdus.

M. Verret demande si un service d'aide aux devoirs est offert à l'école Saint-Mathieu. Mme Matte répond qu'il n'existe pas de service officiel d'aide aux devoirs. Toutefois, en cas de besoin particulier, certains membres du personnel peuvent offrir un soutien. Elle précise qu'il est possible de solliciter des aidants scolaires (anciens enseignants retraités) pour ce service. M. Verret souligne que ce serait très pertinent d'offrir une telle aide. Mme Matte ajoute qu'une demande peut être faite auprès de l'enseignante et qu'il serait également envisageable, après les Fêtes, d'inclure l'aide aux devoirs dans les services du service de garde.

8. FERMETURE

8.1. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre sera le 5 novembre 2025.

8.2 Levée de la séance

M. Pomerleau remercie les membres et la séance est levée à 20 :54.

Sébastien Pomerleau	Mélissa Matte
Président du conseil d'établissement	Directrice

.